



Comité permanent des finances

Le 2 août 2018

Objet : Mémoire prébudgétaire de 2019 présenté par la Canadian Biogas Association

L'Association canadienne de biogaz (CBA) est heureuse d'avoir l'occasion de présenter ses commentaires au Comité permanent des finances fédéral (Comité) au sujet des consultations prébudgétaires de 2019. La CBA souligne la valeur que le biogaz apporte à la préservation de la compétitivité et de la croissance économique du Canada au moyen de trois recommandations soumises à l'examen du comité.

La CBA est la voix collective du secteur du biogaz canadien et elle s'est engagée à exploiter au maximum le potentiel de l'industrie du biogaz et du gaz naturel renouvelable (GNR) en captant et en traitant les matières organiques afin d'en maximiser l'utilité et la valeur. Avec plus de 130 entreprises, nos membres proviennent de toute la chaîne de valeur du secteur : agriculteurs, municipalités et propriétaires et exploitants de systèmes de biogaz et du RNG du secteur privé, fournisseurs de technologies et consultants, établissements financiers et d'apprentissage, services publics, industrie des déchets et producteurs de résidus organiques.

Le biogaz est une solution énergétique polyvalente à faible teneur en carbone, facilement et économiquement intégrée et utilisée par les consommateurs canadiens. Le biogaz complète l'infrastructure de gestion de l'énergie et des déchets nouvelle et existante, rendant les entreprises et les collectivités canadiennes plus résilientes et durables dans l'économie circulaire.

Le biogaz contribue à l'avancement et à l'innovation dans les technologies propres dans le cadre de la bioéconomie du Canada; injecte des millions de dollars dans les collectivités locales là où les installations de biogaz sont construites et exploitées; crée des emplois durables à long terme; et appuie le marché canadien du carbone en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dans les collectivités agricoles et municipales.

La CBA remercie le Comité de sa considération et se réjouit à la perspective de travailler avec les ministères pertinents pour favoriser la croissance du biogaz et du GNR au Canada.

Cordialement,

Jennifer Green
Directrice administrative, Association canadienne de biogaz

La valeur du biogaz pour l'économie canadienne

Recommandations

La CBA présente les trois recommandations suivantes au Comité permanent des finances fédéral pour examen lors des consultations prébudgétaires de 2019.

Recommandation 1 : Accorder 750 millions de dollars sur six ans en vue du développement de la production de biogaz et de technologies de GNR afin de favoriser la croissance et la transition en faveur d'emplois liés aux technologies propres, à l'innovation et à l'écologie dans tout le Canada. La CBA appuie la proposition d'un fonds de commercialisation de la technologie du gaz renouvelable de 175 millions de dollars et d'un fonds d'approvisionnement en gaz renouvelable de 575 millions de dollars pour appuyer la recherche et le déploiement de projets de gaz renouvelables au Canada.

Recommandation 2 : Investir 450 millions de dollars dans des infrastructures d'énergie propre nouvelles et existantes afin de favoriser la mise en place et le développement de carburants à faible teneur en carbone comme les technologies de biogaz et de GNR.

Recommandation 3 : Réorienter les fonds provenant des mesures de tarification du carbone (à savoir la taxe sur le carbone) vers les programmes provinciaux qui soutiennent les technologies propres comme le biogaz et le GNR.

Vue d'ensemble

Le biogaz est une technologie propre éprouvée qui se développe au Canada avec plus de 100 installations de biogaz et une douzaine d'installations RNG adoptées dans des fermes, des municipalités, des entreprises industrielles et commerciales. Le biogaz est un carburant renouvelable issu d'un processus biologique appelé digestion anaérobie. Cette décomposition des matières organiques provenant de l'agriculture, des décharges, des installations de traitement des eaux usées et des programmes de bacs verts résidentiels/commerciaux peut être améliorée pour produire du GNR.

Le biogaz fournit une énergie fiable à faible teneur en carbone, sous la forme de chaleur, d'électricité et de gaz de pipeline qui peut être utilisée pour le transport (p. ex. les véhicules alimentés au gaz naturel), le chauffage domestique ou les processus industriels commerciaux et institutionnels.

Toutes ces fonctions cruciales – production d'énergie renouvelable, réduction des déchets solides, gestion des substances nutritives, réduction des GES et atténuation des risques de pollution – peuvent être exécutées par une installation de biogaz, d'une manière économique et durable. Les composantes et les services nécessaires sont disponibles partout au Canada. La production de biogaz génère des recettes pour les exploitations agricoles, les industries et les municipalités, crée des emplois dans l'économie écologique et offre des possibilités d'investissement attirantes.

Justification

Le biogaz/le GNR offre d'énormes avantages économiques, sociaux et environnementaux dont on peut tirer parti si l'industrie et le gouvernement collaborent. La justification suivante appuie les recommandations de la CBA présentées dans le cadre de la consultation prébudgétaire de 2019 :

- 1. Combustibles gazeux concurrentiels : RNCan présentera un *Programme de gaz renouvelable pour la commercialisation de la technologie et l'approvisionnement en gaz renouvelable, en accordant 750 millions de dollars sur six ans en vue du développement de la production de combustibles gazeux à faible teneur en carbone, tels que le biogaz et le GNR afin de stimuler la croissance et la transition des technologies propres, de l'innovation et des emplois verts partout au Canada;***

La CBA appuie l'élaboration d'un programme sur les gaz renouvelables dirigé par RNCan qui prévoirait un financement fédéral pour la commercialisation de la technologie et le déploiement de l'approvisionnement en gaz renouvelable. Cela inclurait 750 millions de dollars sur six ans dans un fonds qui vise à mobiliser des capitaux privés, des entreprises de services publics/contribuables et/ou des provinces pour stimuler la croissance et la transition en faveur d'emplois liés aux technologies propres, à l'innovation et à l'écologie dans tout le Canada.

Les combustibles gazeux n'ont pas bénéficié d'un financement fédéral comme les biocarburants (2 milliards de dollars en 2007) et l'électricité renouvelable (plus d'un milliard de dollars depuis 2007). Un programme de gaz renouvelable appuierait le déploiement de projets de biogaz et de GNR et aiderait à atteindre les objectifs en matière de réduction des GES dans le SCF.

Le biogaz est un produit de technologie propre qui constitue une innovation pour les secteurs agricole, municipal et de gestion des déchets. Le biogaz fournit un stimulant économique et social et il joue un

rôle important dans les collectivités, par exemple en lien avec les investissements favorisant l'innovation, le progrès des technologies propres, la participation des jeunes et la création d'emplois.

Si on se prévaut de tout le potentiel du développement de biogaz, on peut entraîner la réalisation de 1 800 projets de construction distincts et un investissement de capitaux de 7 milliards de dollars, ainsi que des retombées économiques de 21 milliards de dollars pour l'économie canadienne; la création de près de 17 000 emplois dans le secteur de la construction pendant un an et 2 650 emplois opérationnels permanents à long terme; la création ou le développement de 100 entreprises canadiennes, y compris des concepteurs et des promoteurs de système de biogaz, des fournisseurs d'équipement et des laboratoires.

2. Infrastructure/transport concurrentiel : NRCan doit accorder 450 millions de dollars aux infrastructures d'énergie propre nouvelles et existantes afin de favoriser la mise en place et le développement de technologies de biogaz et de GNR.

Le biogaz produit de l'énergie que les Canadiens peuvent utiliser. Il est polyvalent et renouvelable et il peut se combiner à un ensemble d'énergies diversifié. Le biogaz produit de l'énergie, peu importe les conditions climatiques. Il peut produire de l'électricité renouvelable et peut aussi être stocké dans l'infrastructure actuelle d'alimentation en gaz naturel des systèmes de production de chauffage et d'électricité.

Le GNR peut être produit conformément à toutes les normes techniques et à toutes les exigences du gaz naturel traditionnel. Le biogaz est donc tout aussi polyvalent et permet en même temps le recours aux infrastructures existantes, tout en éliminant des substances qui se retrouveraient dans les collectivités canadiennes. Ces investissements peuvent tirer parti de l'infrastructure existante et des capacités de stockage et créer des systèmes énergiques résilients à faible teneur en carbone.

Dans le secteur des transports, le GNR joue déjà un rôle en Californie, en particulier les véhicules de courte distance et les véhicules d'excursion d'une journée. Une étude sur les emplois réalisée en 2017 a révélé que le déploiement de camions alimentés par le GNR pourrait créer jusqu'à 130 000 nouveaux emplois et ajouter 14 milliards de dollars à l'économie de la Californie¹. Soutenir les investissements dans des carburants de remplacement à faible teneur en carbone, tels que le GNR dans le secteur des transports, peut permettre d'effectuer d'importantes réductions des GES. Au Canada, les émissions de GES provenant du fret représentent plus de 10,5 % des émissions liées au transport². Par exemple, une analyse du cycle de vie du carburant « des déchets à la roue » par rapport au GNR réalisée en 2011 par Argonne National Laboratory a révélé une réduction des émissions de GES de 81 à 91 % par rapport aux véhicules à essence utilisés pour le GNR à base de digestion anaérobie. Le soutien de l'infrastructure pour le GNR se traduira par des avantages environnementaux qui s'accumuleront au Canada et offriront

¹ ICF, [Economic Impacts of Deploying Low NOx Trucks fueled by Renewable Natural Gas](#), mai 2017.

² Pembina Institute, [The State of Freight](#), juin 2017.

des avantages connexes, notamment un air plus pur, une plus grande diversité des combustibles et des avantages économiques liés à la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles.

3. Technologies propres concurrentielles : Les financements destinés à réorienter les fonds provenant des mesures de tarification du carbone (à savoir la taxe sur le carbone) vers les programmes provinciaux qui soutiennent les technologies propres comme le biogaz et le GNR, et la répartition des fonds provenant de la taxe sur le carbone venant compléter d'autres mécanismes fédéraux du marché environnemental afin de tenir compte le plus possible des réductions de GES en vue d'atteindre les objectifs du Canada.

Outre l'élaboration d'une norme relative aux carburants propres, le gouvernement met en œuvre un système de tarification du carbone dans toutes les administrations du Canada. Les fonds recueillis au niveau fédéral peuvent appuyer la mise au point de carburants à faible teneur en carbone et être redistribués aux politiques et programmes provinciaux.

La tarification du carbone envoie un signal important aux marchés et sert à dynamiser le changement de carburant et les progrès technologiques. La tarification du carbone peut appuyer la mise au point et la disponibilité de carburants à faible teneur en carbone en redistribuant les fonds collectés au niveau fédéral aux politiques et programmes provinciaux.

Cette répartition des fonds aidera les entreprises canadiennes à se démarquer dans l'économie à faibles émissions de carbone émergente, et à accélérer le développement de technologies propres, comme le biogaz et le GNR, qui contribueront à réduire les émissions à l'avenir.

Le potentiel de réduction des émissions de biogaz et de GNR est bien documenté. Un récent document de travail du World Resource Institute vient étayer cette affirmation en proposant une évaluation positive relative au GNR produit par les digesteurs anaérobies, à partir d'une optique de réduction des gaz à effet de serre (GES). « En général, le GNR peut être une stratégie efficace de réduction des GES lorsqu'il répond à deux conditions : il est produit à partir de déchets organiques et sa production et son utilisation entraînent une réduction nette des émissions de méthane³. »

³ World Resources Institute, [The Production and Use of RNG as a Climate Strategy in the US](#), avril 2018 [TRADUCTION].